

SEVADEC
Syndicat mixte pour l'Élimination et la
Valorisation des Déchets ménagers du
Calaisis

Nombre de Membres		
Affiliés au Comité Syndical	En exercice	Présents
22	22	17

Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille vingt et un et le mardi 21 décembre à 18h00, le Comité Syndical du SEVADEC, légalement convoqué le 14 décembre 2021, s'est réuni au Pôle Administratif du SEVADEC sous la Présidence de Monsieur Guy ALLEMAND.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Malika BOUAZZI (suppléante de M. GRENAT), Brigitte HAVART (suppléante de Mme MARCQ), Corinne NOEL, Messieurs Emmanuel AGIUS (pouvoir reçu de Mme BOUCHART), Guy ALLEMAND, Guy BEGUE (suppléant de M. MARCOTTE-RUFFIN), Marc BOUTROY, Bruno DEJONGHE, Bruno DEMILLY, Pascal DUBUS (suppléant de M. MIGNONET), Yves ENGRAND, Pascal GAVOIS, Michel HAMY, Claude KIDAD, Jacques LOUCHEZ, Jean-Marie LOUCHEZ (suppléant de M. COUSIN), Olivier PLANQUE.

ETAIENT EXCUSES :

Mesdames Natacha BOUCHART (pouvoir donné à M. AGIUS), Véronique DESEIGNE, Brigitte MARCQ (Suppléée par Mme HAVART), Messieurs Charles COUSIN (suppléé par M. Jean-Marie LOUCHEZ), Gérard GRENAT (suppléé par Mme BOUAZZI), Olivier MAJEWICZ, Hugo MARCOTTE-RUFFIN (suppléé par M. BEGUE), Philippe MIGNONET (suppléé par M. DUBUS).

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Malika BOUAZZI.

F2-12-2021 : DECISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET 2021

Rapporteur : Monsieur Guy ALLEMAND, Président

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité que le Budget Primitif est un acte prévisionnel, voté par opération en section d'investissement et par chapitre globalisé en fonctionnement, qu'il est possible de réactualiser au cours de l'année en fonction des événements imprévisibles ou de modifications budgétaires comptables.

Il apparaît aujourd'hui nécessaire de modifier les crédits ouverts au budget par voie de décision modificative n° 2.

Accusé de réception en préfecture
 062-256203936-20211221-F2-12-2021-DE
 Date de télétransmission : 23/12/2021
 Date de réception préfecture : 23/12/2021

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical réuni le 10 décembre 2021, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- **DE MODIFIER** les crédits au budget général 2021 selon le tableau suivant :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
611 – Contrats de prestations de services	+ 100 000,00 €	
7078 – Autres marchandises		+ 100 000,00 €
Total Fonctionnement	+ 100 000,00 €	+ 100 000,00 €
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
1382 – Régions		+ 2 000 000,00 €
1678 – Autres emprunts et dettes	+ 17 000,00 €	
2313-104 – Autres	+ 1 983 000,00 €	
Total investissement	+ 2 000 000,00 €	+ 2 000 000,00 €
TOTAL GENERAL	+ 2 100 000,00 €	+ 2 100 000,00 €

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois susdits,

Pour Copie Conforme,
Le Président,

SEVADEC
62101 CALAIS CEDEX

Décision rendue exécutoire
Le 10/12/2021
Certifié exact.
L'ordonnateur.